CENTRE INTERNATIONAL
DE FORMATION DE L'OIT

Conseil du Centre

CC71/2
71e session

Turin, 5-6 novembre 2009

POUR DÉCISION

DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT DU DIRECTEUR SUR LES ACTIVITÉS DU CENTRE EN 2008-2009 ET PERSPECTIVES POUR 2010

États financiers et rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice financier allant du 1er janvier au 31 décembre 2008

TABLE DES MATIÈRES

États

Page

I. Actif et passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2008 4

II. Recettes et dépenses, évolution des réserves et soldes des fonds pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 décembre 2008 5

III. Évolution de la situation financière pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 décembre 2008 6

IV. Lignes de crédit pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 décembre 2008 7

Notes sur les états financiers pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 décembre 2008 8

Approbation des états financiers 21

Rapport de l'auditeur indépendant

Rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers du Centre international de formation de l'OIT pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 décembre 2008

CENTRE INTERNATIONAL DE FORMATION DE L'OIT
ACTIF ET PASSIF, RÉSERVE ET SOLDE DES FONDS AU 31 DÉCEMBRE 2008

EN MILLIERS D'EUROS

	NOTES	FONDS DE FONCTIONNEMENT		NOTES	FONDS DE ROULEMENT		NOTES	FONDS POUR L'AMÉLIORATION DU CAMPUS		NOTES	FONDS D'INVESTISSEMENT	
		2008	**2007**		**2008**	**2007**		**2008**	**2007**		**2008**	**2007**
ACTIF												
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME	3	6 636	5 048	3	1 844	1 868	3	3 395	2 930	3		
SOMMES À RECEVOIR	4	11 122	9 453									
MOINS PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES	4	(1 078)	(292)									
SOLDES INTERFONDS			13		56						15	
AUTRES AVOIRS	5	511	357		1	11		3	3			
VALEURS IMMOBILISÉES	6	962	878									
TOTAL ACTIF		18 153	15 457		1 901	1 879		3 398	2 933		15	-
PASSIF												
PAIEMENTS OU CONTRIBUTIONS REÇUS D'AVANCE	7	4 211	3 785				15	3 361	2 896			
ENGAGEMENTS NON RÉGLÉS	8	1 681	1 376								15	
SOMMES À PAYER												
SOLDES INTERFONDS		56						15	13			
AUTRES SOMMES À PAYER	9	5 821	2 618					22	24			
AUTRE PASSIF		230	669									
TOTAL PASSIF		11 999	8 448		-	-		3 398	2 933		15	-
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS												
RÉSERVES D'EXPLOITATION INITIALES		7 009	7 087		-	-		-	-		-	-
FONDS DE ROULEMENT INITIAL					1 879	2 052						
ANNULATIONS OU ÉCONOMIES SUR ENGAGEMENTS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		214	192					6				
VIREMENTS AU FONDS D'INVESTISSEMENT	10	(184)	(427)								184	427
AJUSTEMENTS DE CHANGE	2.2		(252)	2.2		(202)						
EXCÉDENT (DÉFICIT)		(885)	409		22	29		(6)			(184)	(427)
TOTAL RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS	10	6 154	7 009		1 901	1 879		-	-		-	-
TOTAL PASSIF, RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS		18 153	15 457		1 901	1 879		3 398	2 933		15	-

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

CENTRE INTERNATIONAL DE FORMATION DE L'OIT
RECETTES ET DÉPENSES, ÉVOLUTION DES RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS
POUR L'EXERCICE FINANCIER AYANT PRIS FIN LE 31 DÉCEMBRE 2008

EN MILLIERS D'EUROS

		FONDS DE FONCTIONNEMENT			FONDS DE ROULEMENT			FONDS POUR L'AMÉLIORATION DU CAMPUS			FONDS D'INVESTISSEMENT	
		2008	2007		2008	2007		2008	2007		2008	2007
RECETTES	NOTES			NOTES			NOTES			NOTES		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	11	11 564	10 899					(12)	11			
AUTRES RECETTES												
ACTIVITÉS PRODUCTRICES DE RECETTES	12	19 743	18 896									
FONDS REÇUS EN VERTU D'ACCORDS INTERORGANISATIONS	12	6 814	7 772									
VIREMENTS AU FONDS D'INVESTISSEMENT												
INTÉRÊTS		185	256		22	29		111	97			
RECETTES ACCESSOIRES	13	1 352	1 111									
TOTAL RECETTES		39 658	38 934		22	29		99	108			
DÉPENSES												
FRAIS FIXES		21 240	19 998									
FRAIS VARIABLES		17 915	18 250					105	108	10	184	427
AJUSTEMENTS DE CHANGE		442	213									
TOTAL DÉPENSES		39 597	38 461		-	-		105	108		184	427
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES		61	473		22	29		(6)	-		(184)	(427)
PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES		(946)	(64)									
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES	14	(885)	409		22	29		(6)	-		(184)	(427)
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS												
ANNULATIONS OU ÉCONOMIES SUR ENGAGEMENTS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		214	192					6				
VIREMENTS AU FONDS D'INVESTISSEMENT	10	(184)	(427)							10	184	427
AJUSTEMENTS DE CHANGE	2.2		(252)	2.2		(202)						
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS EN DÉBUT D'EXERCICE		7 009	7 087		1 879	2 052						
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS EN FIN D'EXERCICE		6 154	7 009		1 901	1 879		-	-		-	-

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers

CENTRE INTERNATIONAL DE FORMATION DE L'OIT
ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE POUR L'EXERCICE AYANT PRIS FIN LE 31 DÉCEMBRE 2008

EN MILLIERS D'EUROS

	FONDS DE FONCTIONNEMENT		FONDS DE ROULEMENT		FONDS POUR L'AMÉLIORATION DU CAMPUS		FONDS D'INVESTISSEMENT	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION								
EXCÉDENT NET (DÉFICIT) DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES	(885)	409	22	29	(6)		(184)	(427)
(AUGMENTATION) DIMINUTION DES SOMMES À RECEVOIR	(883)	(1 765)						
(AUGMENTATION) DIMINUTION DES AUTRES AVOIRS	(154)	78	10	(5)		(3)		
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES CONTRIBUTIONS OU DES PAIEMENTS REÇUS D'AVANCE	426	243			465	322		
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES SOMMES À PAYER	3 203	(1 410)			(2)	19		
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ENGAGEMENTS NON RÉGLÉS	305	(306)					15	
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES AUTRES ÉLÉMENTS DU PASSIF	(439)	394						
RENTRÉES (SORTIES) NETTES LIÉES À L'EXPLOITATION	1 573	(2 357)	32	24	457	338	(169)	(427)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT								
(AUGMENTATION) DIMINUTION DES VALEURS IMMOBILISÉES	(84)	(119)						
RENTRÉES (SORTIES) NETTES LIÉES AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(84)	(119)	-	-	-	-	-	-
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT								
ANNULATIONS OU ÉCONOMIES SUR ENGAGEMENTS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	214	192			6			
(AUGMENTATION) DIMINUTION DES SOLDES INTERFONDS À RECEVOIR	13	(8)	(56)			973	(15)	
(AUGMENTATION) DIMINUTION DES SOLDES INTERFONDS À PAYER	56	(972)		(6)	2	13		
VIREMENTS AU FONDS D'INVESTISSEMENT	(184)	(427)					184	427
RECETTES (SORTIES) NETTES LIÉES AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	99	(1 215)	(56)	(6)	8	986	169	427
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE ET DES DÉPÔTS À TERME	1 588	(3 691)	(24)	18	465	1 324		
AJUSTEMENTS DE CHANGE		(252)		(202)		4		
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME EN DÉBUT D'EXERCICE	5 048	8 991	1 868	2 052	2 930	1 602		
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME EN FIN D'EXERCICE	6 636	5 048	1 844	1 868	3 395	2 930	-	-

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

.

FONDS DE FONCTIONNEMENT - LIGNES DE CRÉDIT
pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 décembre 2008

(en milliers d'euros)

Chap.	Poste	Titre	BUDGET 2008	SITUATION RÉELLE 2008	ÉCART BUDGÉTAIRE
		RECETTES			
I		**Contributions volontaires**			
	10	Organisation internationale du Travail	2 338	2 440	102
	11	Gouvernement italien	7 850	7 850	-
	12	Gouvernement français	150	120	(30)
	13	Ville de Turin	500	754	254
	14	Région Piémont	400	400	-
		Total contributions *Note 16a*	11 238	11 564	326
II		**Recettes propres**			
	20	Recettes provenant des activités de formation *Note 16b*	26 825	26 557	(268)
	20a	Autres recettes	1 332	1 537	205
		Total recettes propres	28 157	28 094	(63)
	21	Utilisation de l'excédent d'exploitation 2006/2007	296	265	(31)
		TOTAL RECETTES BUDGÉTAIRES	**39 691**	**39 923**	**232**
		DÉPENSES			
III		**Frais fixes**			
	22	Personnel	14 923	14 161	(762)
	23	Collaborateurs externes	515	324	(191)
	24	Bâtiments	2 273	2 381	108
	25	Transport et communications	680	597	(83)
	26	Services extérieurs spécialisés	939	672	(267)
	27	Services fournis par l'OIT	193	197	4
	28	Réunions officielles	133	128	(5)
	29	Missions et représentation	412	326	(86)
	30	Ressources bibliothéconomiques et didactiques	42	29	(13)
	31	Amortissement des immobilisations	632	441	(191)
	32	Autres frais fixes	1 670	1 984	314
		Total frais fixes *Note 16c*	22 412	21 240	(1 172)
IV		**Frais variables**			
	33	Personnel temporaire	8 540	8 094	(446)
	34	Missions	764	854	90
	35	Indemnités de subsistance des participants	2 974	3 246	272
	36	Voyages de participants	1 725	2 189	464
	37	Enseignements extra-muros	305	6	(299)
	38	Livres, matériel didactiques et autres fournitures	118	153	35
	39	Autres frais variables	2 927	3 090	163
	39a	Autres coûts liés aux autres recettes	222	283	61
		Total frais variables *Note 16d*	17 575	17 915	340
		TOTAL DÉPENSES D'EXPLOITATION	**39,987**	**39 155**	**(832)**
		EXCÉDENT (DÉFICIT) D'EXPLOITATION	**(296)**	**768**	**1 064**
		Autres postes			
	40	Provisions pour créances douteuses		(946)	(946)
	41	Ajustements de change		(442)	(442)
	42	Annulation ou économies sur les engagements de l'exercice précédent		214	214
		TOTAL AUTRES POSTES		**(1 174)**	**(1 174)**
		EXCÉDENT (DÉFICIT) BUDGÉTAIRE NET /1	**(296)**	**(406)**	**(110)**

[1] Tel que prévu par l'article 7.4. du Règlement financier.
Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS
31 décembre 2008

1. EXPOSÉ DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITÉS

Le Centre, guidé par les principes inscrits dans le préambule de la Constitution de l'Organisation internationale du Travail et dans la Déclaration de Philadelphie, a pour mission la formation au service du développement économique et social dans le respect et par la promotion des normes internationales du travail. Ses activités de formation, élaborées dans le cadre de la coopération technique du BIT, du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, sont principalement destinées aux cadres et aux responsables des États Membres.

Les opérations du Centre sont financées par deux types de ressources:

- les contributions volontaires des gouvernements, organisations intergouvernementales, organisations internationales non gouvernementales et autres sources;
- recettes propres.

Le Centre gère quatre fonds. Le fonds de fonctionnement est le principal fonds d'opérations du Centre pour les activités de formation et englobe les fonds détenus au nom du gouvernement italien. Le fonds de roulement a été créé conformément au Règlement financier pour financer temporairement les dépenses, dans l'attente de recevoir les contributions volontaires faisant l'objet d'une promesse ferme et d'autres ressources à recevoir en vertu d'accords signés. Son objectif a été fixé à 1 852 200 EUR. Le fonds pour l'amélioration du campus a été établi par le Directeur du Centre pour accueillir les fonds destinés spécifiquement à la rénovation du campus, et en particulier à la création d'un centre de conférences. Le fonds d'investissement a été créé après l'approbation du Conseil en novembre 2006 pour la mise à niveau et le développement de programmes d'étude, de matériels didactiques et d'autres projets visant à renforcer la capacité générale du Centre.

2. EXPOSÉ DES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. Principes généraux

Les principes comptables et le système d'information comptable appliqués au Centre reflètent les dispositions du Règlement financier, approuvé par le Conseil du Centre; ils sont conformes aux principes comptables généralement reconnus, selon la méthode de la comptabilité d'exercice adaptée, et tiennent compte, dans la mesure du possible, des normes comptables du système des Nations Unies. À part pour les valeurs immobilisées telles que décrites à la note 2.3 i), ils tiennent compte des normes comptables du Système des Nations Unies (UNSAS).

Les états financiers comprennent les états suivants: actif et passif, réserves et soldes des fonds, recettes et dépenses, évolution des réserves et soldes des fonds, évolution de la situation financière et lignes de crédit.

2.2. Passage à l'euro en tant que devise comptable

En date du 1er janvier 2008, le Centre a adopté l'euro en tant que devise comptable. Comme approuvé par le Conseil en novembre 2006, ce changement a pour but de mieux refléter les activités du Centre, la majeure partie des recettes et des dépenses étant libellées en euros. Avant le 1er janvier 2008, les états financiers du Centre étaient exprimés en dollars des États-Unis. Les montants pour 2007 et les notes correspondantes ont été convertis en euros à des fins de comparaison avec les résultats financiers de 2008.

Les postes de recettes et de dépenses pour 2007 et les postes relatifs aux flux de trésorerie ont été convertis en euros au taux de 0,733 EUR pour 1 USD, basé sur le taux de change comptable mensuel moyen des Nations Unies (UNORE) pour 2007, sauf pour les contributions volontaires libellées à l'origine en euros. Les éléments d'actif et de passif de 2007 libellés en devises autres que l'euro ont été convertis au taux de change comptable mensuel de 0,686 EUR en vigueur au 31 décembre 2007, sauf pour les valeurs immobilisées. Les augmentations et diminutions des valeurs immobilisées libellées dans des devises autres que l'euro et la lire italienne ont été converties en euros au taux de change comptable mensuel à la date d'acquisition. Pour les achats en euros, la valeur originelle a été reprise; pour les achats en lires italiennes, le taux de change international officiel par rapport à l'euro a été utilisé.

Les différences dues à la conversion pour chaque fonds sont comptabilisées comme un élément séparé des réserves et des soldes interfonds intitulé « ajustements de change ».

2.3. Règles particulières

Les règles particulières suivantes ont un effet sensible sur les résultats présentés dans les états financiers.

a) L'exercice financier du Centre correspond à l'année civile.

b) Les états financiers du Centre sont établis suivant la méthode traditionnelle de la comptabilité au coût d'origine et ne reflètent pas les variations des prix des biens et des services.

c) Les recettes liées aux contributions volontaires sont comptabilisées au moment où elles se produisent et celles tirées de toutes les activités dont l'élément principal, à savoir la formation ou le conseil, s'est achevé avant la fin de l'exercice financier sont entièrement comptabilisées dans l'exercice financier en question. Dans le cas d'activités s'étalant sur plus d'un exercice financier, l'élément de revenu est enregistré dans les exercices respectifs en proportion de l'avancement de l'activité au cours de chacune des années considérées.

d) Toutes les dépenses, y compris celles relatives aux actions de suivi susceptibles d'être menées au cours d'une période successive, afférentes aux activités complétées avant la fin de l'exercice financier sont imputées ou comptabilisées au cours de cet exercice. Les dépenses engagées au cours de l'exercice financier et afférentes à des activités qui se dérouleront dans le futur, sont enregistrées dans l'exercice au cours duquel l'activité a lieu.

Les dépenses engagées en fin d'exercice mais qui n'ont pas été facturées sont comptabilisées comme des engagements non réglés.

Dans le cas d'activités s'étalant sur plus d'un exercice financier, les dépenses sont enregistrées dans la période au cours de laquelle elles ont été exécutées.

e) Les recettes et les dépenses sont comptabilisées et présentées séparément.

f) Le Centre ne comptabilise pas les contributions en nature. Le terrain et les bâtiments sont loués par la Ville de Turin pour une valeur symbolique. Toutes les dépenses liées aux améliorations apportées aux bâtiments du Centre font l'objet d'un financement spécifique par les donateurs et comptabilisées comme des dépenses et non comme des actifs capitalisés.

g) L'encaisse et les dépôts à terme comprennent les dépôts à terme arrivant à échéance dans l'année suivant la date d'acquisition.

h) Les stocks de biens fongibles consistent en des publications disponibles à la vente et en des matériels didactiques et autres consommables destinés à la vente ou à une utilisation interne. Ils sont comptabilisés dans les états financiers pour le montant le plus bas des coûts et de la valeur réalisable nette. Le coût originel est diminué d'une provision pour obsolescence.

i) Les valeurs immobilisées acquises depuis juillet 1980 ont été comptabilisées à leur prix coûtant, à l'exception des améliorations aux biens loués portant sur les bâtiments du Centre. En règle générale, La durée de vie utile des véhicules des équipements de bureaux et des systèmes informatiques est de cinq ans, tandis que celle des meubles et des autres équipements est de dix ans. Cela constitue un écart par rapport au système de normes comptables des Nations Unies mais reflète plus précisément le coût d'utilisation de cet actif.

j) L'état « Actif et passif, réserves et soldes des fonds » préparé à la fin de l'exercice financier ne contient aucune provision pour les indemnités de fin de contrat dues aux fonctionnaires qui quittent le Centre, car ces indemnités sont prélevées le cas échéant sur le Fonds des indemnités de fin de contrat de l'OIT, auquel le Centre verse des cotisations mensuelles. En outre, conformément aux normes comptables des Nations Unies, le Centre ne comptabilise ni les congés non utilisés à la fin de l'exercice financier, ni la valeur actuarielle de ses obligations au titre des prestations liées à la protection de la santé du personnel après la cessation de service. Le Centre présente ces coûts potentiels dans les notes 18 et 19 des états financiers.

2.4. Règles de conversion des monnaies

a) Les états financiers du Centre sont exprimés en euros. Les recettes et les dépenses effectuées dans une autre monnaie sont converties en euros au taux de change comptable mensuel des Nations Unies en vigueur à la date de la transaction et les balances monétaires en fin d'exercice sont exprimées en euros au taux de change comptable mensuel des Nations Unies en vigueur au 31 décembre.

b) Les pertes résultant des fluctuations monétaires sont compensées par les gains réalisés pendant le même exercice financier. À la fin de l'exercice financier, les gains nets sont portés au crédit des recettes accessoires (ajustements de change) ou les pertes nettes sont portées au débit des autres recettes.

3. ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME

Fonds de fonctionnement

Le total de l'encaisse et des dépôts à terme au 31 décembre comprend:

(en milliers d'euros)

	2008	**2007**
Comptes courants bancaires	2 178	4 616
Dépôts à terme	7 014	2 800
Sous-total	9 192	7 416
Moins: fonds administrés pour le compte du gouvernement italien	(2 556)	(2 368)
TOTAL ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME	**6 636**	**5 048**

Les dépôts à terme auprès de la banque du Centre au 31 décembre 2008 sont échus en janvier et février 2009.

Fonds de roulement

Le total de l'encaisse et des dépôts à terme au 31 décembre comprend:

(en milliers d'euros)

	2008	**2007**
Comptes courants bancaires	13	16
Dépôts à terme	1 831	1 852
TOTAL ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME	**1 844**	**1 868**

Les dépôts à terme auprès de la banque du Centre sont échus en mars 2009.

Fonds pour l'amélioration du campus

Le total de l'encaisse et des dépôts à terme au 31 décembre comprend:
(en milliers d'euros)

	2008	2007
Comptes courants bancaires	295	280
Dépôts à terme	3 100	2 650
TOTAL ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME	**3 395**	**2 930**

Les dépôts à terme sont échus en mars, juin et décembre 2009.

4. SOMMES À RECEVOIR

Fonds de fonctionnement

Le total des sommes à recevoir au 31 décembre comprend:
(en milliers d'euros)

	2008	2007
Sommes et produits à recevoir	11 085	8 393
Moins: provision pour créances douteuses	(1 078)	(292)
Sommes à recevoir net	10 007	8 101
Autres sommes à recevoir	37	1 060
TOTAL NET SOMMES À RECEVOIR	**10 044**	**9 161**

Soixante-dix pour cent des sommes à recevoir sont en suspens depuis entre 0 et 90 jours (2007 = 70%); 11% (2007 = 18%) sont en suspens depuis entre 91 et 360 jours; les 19% restants (2007 = 12%) sont en suspens depuis plus de 360 jours.

Le Centre a établi des provisions pour créances douteuses d'un montant total de 1 078 000 EUR (contre 292 000 EUR en 2007) en fin d'année. Il a couvert 50 pour cent de la valeur des dettes en suspens depuis plus d'un an et 100 pour cent de la valeur de la totalité des dettes en suspens depuis plus de deux ans, sauf pour les montants comptabilisés par le débiteur et pour lesquels des promesses fermes de paiement ont été reçues. Au cours de l'année, le Centre a passé par profits et pertes un montant de 159 000 EUR (2007 = 76 000 EUR), constitué essentiellement de sommes en suspens depuis plus de trois ans prises en charge au cours des années précédentes.

Les autres sommes à recevoir pour 2007 comprennent le solde net de 1 043 000 EUR que le Centre doit recevoir de l'OIT pour des services de formation fournis à l'organisation, sur le campus et en dehors.

5. AUTRES AVOIRS

Le total des autres avoirs au 31 décembre comprend:
(en milliers d'euros)

	2008	2007
Stock de matériel fongible	352	305
Moins: provision pour obsolescence	-	(40)
Sous-total	352	265
Dépenses anticipées et autres avances	159	92
TOTAL AUTRES AVOIRS	**511**	**357**

6. VALEURS IMMOBILISÉES

(en milliers d'euros)

	Véhicules et équipement de bureau	Systèmes d'information	Matériel divers et mobilier	TOTAL
Coût au 01.01.2008	1 088	1 942	662	3 692
Ajouts en 2008	145	350	31	526
Cessions en 2008	(6)	-	-	(6)
Coût au 31.12.2008	1 227	2 292	693	4 212
Amortissement au 01.01.2008	775	1 416	624	2 815
Amortissement en 2008	148	284	9	441
Cessions en 2008	(6)	-	-	(6)
Amortissement au 31.12.2008	917	1 700	633	3 250
Valeur comptable nette au 31.12.2008	310	592	60	962

Valeur comptable nette au 31.12.2007	*313*	*527*	*38*	*878*

7. PAIEMENTS OU CONTRIBUTIONS REÇUS D'AVANCE

Le montant de 4 211 000 EUR (3 785 000 EUR en 2007) est constitué essentiellement par les contributions destinées aux activités de formation futures. Les principales contributions reçues d'avance sont celles du ministère italien des Affaires étrangères pour le Projet Palestine et du ministère bulgare du Travail et de la Politique sociale.

8. ENGAGEMENTS NON RÉGLÉS

Le montant de 1 681 000 EUR (2007 = 1 376 000 EUR) se rapporte à des dépenses à facturer essentiellement liées à des cours et des services consultatifs, ainsi qu'à des charges à payer concernant les frais fixes accumulés.

9. AUTRES SOMMES À PAYER

Le montant de 5 821 000 EUR (2007 = 2 618 000 EUR) des autres sommes à payer représente les montants dus aux fournisseurs au titre de biens et services déjà rendus et comprend le solde net de 1 855 000 EUR dû à l'OIT au titre de frais de personnel et de débours pour des activités de formation du Centre que l'OIT a engagés au nom du Centre au siège et dans les bureaux de terrain; en 2007, le solde du compte envers l'OIT présentait une somme à recevoir.

10. VIREMENTS AU FONDS D'INVESTISSEMENT

Conformément à la décision prise par le Conseil du Centre lors de sa 68e session, qui s'est tenue à Turin les 2 et 3 novembre 2006, relative à un programme d'investissement d'un montant de 2 310 000 USD pour la période 2007-2011, 184 000 EUR (2007 = 427 000 EUR) ont été transférés vers le fonds d'investissement à des fins de mise à niveau et de développement de programmes d'étude et de matériels didactiques.

11. RECETTES PROVENANT DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Fonds de fonctionnement

Les recettes provenant des contributions volontaires pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 décembre 2008 comprennent:

(en milliers d'euros))

	2008	2007
ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL	2 440	2 227
GOUVERNEMENT ITALIEN	7 850	7 850
GOUVERNEMENT ITALIEN	120	120
VILLE DE TURIN	754	302
RÉGION PIÉMONT	400	400
TOTAL	**11 564**	**10 899**

a) La contribution de l'OIT de 2 440 000 EUR (3 160 000 USD) constitue la moitié de la contribution approuvée pour la période biennale 2008-2009, qui s'élève à 6 320 000 USD. En 2007, elle s'élevait à 2 227 000 EUR (3 043 000 USD).

b) La contribution du gouvernement italien au Centre en 2008 s'est montée à 7 850 000 EUR (2007: 7 850 000 EUR). Cette somme a été payée en deux virements en 2008.

c) Le gouvernement français a apporté une contribution de 120 000 EUR (2007: 120 000 EUR).

d) En 2008, la Ville de Turin a apporté une contribution de 500 000 EUR (2007: 302 000 EUR) afin de couvrir les frais d'entretien, conformément aux accords signés par la Ville et l'OIT. Outre ce montant payé en février 2009, 198 000 EUR ont été reportés de 2007 et 56 000 EUR de 2006, pour un total de 754 000 EUR comptabilisé en 2008 pour couvrir les travaux d'entretien réalisés en 2008.

e) La Région Piémont a apporté une contribution de 400 000 EUR (2007: 400 000 EUR). Ce montant a été payé en mars 2009.

12. RECETTES PROVENANT D'ACTIVITÉS DE FORMATION PRODUCTRICES DE RECETTES, DE FONDS REÇUS EN VERTU D'ACCORDS INTERORGANISATIONS ET DE CRÉDITS PROVENANT D'AUTRES FONDS

Fonds de fonctionnement

(en milliers d'euros)

ACTIVITÉS DE FORMATION PRODUCTRICES DE RECETTES	**2008**	**2007**
GOUVERNEMENT ITALIEN (contribution volontaire)	7 477	5 495
GOUVERNEMENT ITALIEN (autres)	2 108	2 269
UNION EUROPÉENNE (dont Commission européenne, Fondation européenne pour la formation et Fonds social européen)	2 693	2 182
BAILLEURS BILATÉRAUX / FONDS FIDUCIAIRES DIRECTS	5 567	6 120
AUTRES INSTITUTIONS MULTILATÉRALES	1 898	2 830
AUTRES INSTITUTIONS MULTILATÉRALES	**19 743**	**18 896**
FONDS REÇUS EN VERTU D'ACCORDS INTERORGANISATIONS		
ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL – BUDGET ORDINAIRE	2 080	4 140
ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL – AUTRES	2 560	1 965
BANQUE MONDIALE	449	600
AUTRES INSTITUTIONS DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES	1 725	1 067
TOTAL INTERORGANISATIONS	**6 814**	**7 772**
TOTAL RECETTES PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FORMATION	**26 557**	**26 668**

Parmi les recettes provenant d'autres institutions multilatérales figure le montant de 600 000 EUR (2007 = 350 000 EUR) reçus de la Compagnia di San Paolo, qui est une organisation indépendante de la banque du Centre, la banque Intesa San Paolo, pour des activités de formation spécifiques.

13. RECETTES ACCESSOIRES

Les recettes accessoires comprennent:

(en milliers d'euros)

	2008	2007
Activités et services non liés à la formation	1 271	1 028
Recettes diverses	81	83
TOTAL RECETTES ACCESSOIRES	**1 352**	**1 111**

Les recettes relatives aux activités et services non liés à la formation proviennent essentiellement des loyers, des montants reçus des autres institutions des Nations Unies présentes sur le campus, des cours de langues et de l'hébergement de visiteurs payants.

14. EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES

Le déficit net des recettes par rapport aux dépenses de 885 000 EUR (2007: excédent de 409 000 EUR) a été compensé par des économies sur les engagements de l'exercice précédent s'élevant à 214 000 EUR (2007 = 192 000 EUR).

Conformément à l'article 7, paragraphe 4 du Règlement financier du Centre, le Directeur a décidé de dégager pour les exercices 2008 et 2009 un montant de 800 000 USD (équivalant à 592 000 EUR), prélevé sur l'excédent de 2006, pour financer deux postes P4, ainsi que les dépenses d'exploitation connexes, afin de développer et promouvoir les activités dans les domaines suivants: a) Emploi et développement des compétences, et b) Migration, travail forcé et traite des êtres humains. Le Conseil du Centre a approuvé cette dépense lors de sa 69e session, qui s'est tenue à Genève les 29 et 30 octobre 2007. En 2008, 14 000 EUR ont été dépensés à cette fin, ce qui laisse un solde de 578 000 EUR.

En outre, le Bureau du Conseil s'est réuni à Genève le 7 mars 2008 et a approuvé une dépense additionnelle de 1 086 000 USD (745 000 EUR), prélevée sur l'excédent de 2007, afin de renforcer les infrastructures de formation 437 000 USD, (équivalant à 300 000 EUR) et de procéder à des travaux d'amélioration du Campus 649 000 USD, (équivalant à 445 000 EUR). En 2008, 82 000 EUR ont été dépensés pour les infrastructures de formation et 169 000 EUR pour l'amélioration du campus, ce qui laisse des soldes de, respectivement, 218 000 et 276 000 EUR.

15. FONDS POUR L'AMÉLIORATION DU CAMPUS

En décembre 2002, le gouvernement italien a apporté au Centre une contribution initiale extraordinaire pour financer les travaux urgents de mise aux normes de sécurité des bâtiments. Les années suivantes, des fonds supplémentaires ont été accordés afin de permettre la mise aux normes de sécurité des bâtiments et de financer les dépenses extraordinaires liées à la rénovation des structures hôtelières et d'autres structures du Centre. Actuellement, les fonds servent à réaménager la principale salle de conférences (pavillon L) afin d'étendre sa capacité et de répondre aux normes de sécurité.

Les contributions reçues et utilisées par le Centre sont détaillées ci-dessous:

Date de réception des fonds	Origine des fonds	Montants en euros
1er décembre 2002	Gouvernement italien	516 500
27 janvier 2004	Région Piémont	1 000 000
16 septembre 2004	SanPaolo IMI S.p.A.	83 600
4 novembre 2004	SanPaolo IMI S.p.A.	83 600
7 décembre 2004	Gouvernement italien	569 500
6 septembre 2005	Région Piémont	1 000 000
1er octobre 2006	Région Piémont	1 000 000
13 février 2007	Compagnia di San Paolo	150 000
27 juillet 2007	Compagnia di San Paolo	150 000
12 février 2008	Compagnia di San Paolo	225 000
11 juillet 2008	Compagnia di San Paolo	225 000
	Total des contributions reçues	**4 944 600**
	Moins: Total des dépenses encourues	1 875 700
	Plus: Intérêts	292 200
	Paiements ou contributions reçus d'avance	**3 361 100**

À la fin de l'année 2008, un appel d'offres pour les travaux de rénovation du pavillon L a été lancé et un contrat de 2 947 000 EUR a été signé.

16. LIGNES DE CRÉDIT

Fonds de fonctionnement

a) Contributions volontaires

La contribution du gouvernement italien au Centre en 2008 s'est montée à 7 850 000 EUR (2007: 7 850 000 EUR), comme prévu au budget. Cette somme a été payée en deux virements en 2008.

La contribution de l'OIT de 2 440 000 EUR (3 160 000 USD) constitue la moitié de la contribution approuvée pour la période biennale 2008-2009, qui s'élève à 6 320 000 USD. En 2007, elle s'élevait à 2 227 000 EUR (3 043 000 USD).

Le gouvernement français a apporté une contribution de 120 000 EUR (2007 = 120 000 EUR), soit 30 000 EUR de moins que prévu au budget.

En 2008, la Ville de Turin a apporté une contribution de 500 000 EUR, versée en février 2009, outre ce montant, 198 000 EUR ont été reportés de 2007 et 56 000 EUR de 2006, pour un total de 754 000 EUR, utilisé pour couvrir les frais d'entretien.

La Région Piémont a apporté une contribution de 400 000 EUR (2007 = 400 000 EUR), comme prévu au budget. Ce montant a été payé en mars 2009.

b) Recettes propres

(en milliers d'euros)

	Budget 2008	Situation réelle 2008	Écart budgétaire
Formation en groupe, services consultatifs et publications	26 825	26 557	268

c) Frais fixes

Les frais fixes, qui comprennent 265 000 EUR de dépenses financées par l'excédent 2006/2007, s'élèvent à 1 172 000 EUR, soit moins que prévu au budget (2007: inférieurs de 206 000 EUR).

d) Frais variables

Il convient de rappeler que les frais variables du Centre sont exclusivement liés à la mise en œuvre d'activités spécifiques. Le programme évolue au cours de l'exercice budgétaire conformément au financement disponible. Le niveau de ces frais lui-même évolue donc en fonction du programme d'activités, de même qu'il est sujet à des variations résultant de la diversité des facteurs de coûts associés à l'exécution des activités du Centre, y compris les variations des taux de change.

17. ENGAGEMENTS FUTURS

Au 31 décembre 2008, le Centre avait pour 1,8 millions EUR (2007: 1,9 millions EUR) d'engagements futurs liés à l'entretien du matériel informatique et des logiciels, aux services d'impression et aux services sous-traités, comme le nettoyage des locaux et des chambres, la réception, le bureau de poste, la sécurité, la restauration et le transport.

18. ACCRUED CONGÉS ACCUMULÉS ET INDEMNITÉS DE CESSATION DE SERVICE

Le Centre, conformément aux normes comptables des Nations Unies, ne comptabilise ni les congés non utilisés à la fin de l'exercice financier ni les indemnités de cessation de service qui seraient dus au personnel. Le passif correspondant aux congés accumulés au 31 décembre 2008 est estimé à 1 723 000 EUR (2007 = 1 640 000 EUR) et celui correspondant aux indemnités de fin d'emploi à 7 939 000 EUR (2007 = 8 516 000 EUR)

19. PROTECTION DE LA SANTÉ DU PERSONNEL APRÈS LA CESSATION DE SERVICE

Les fonctionnaires partant à la retraite ont le droit, à certaines conditions, de poursuivre leur affiliation à la CAPS (Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel) en versant une cotisation annuelle de 3,3 pour cent du montant total des prestations de pension qu'ils perçoivent plus, le cas échéant et depuis janvier 2008, 0,99 pour cent pour leur conjoint.

La CAPS n'a pas suffisamment de fonds propres provenant des cotisations et une évaluation actuarielle effectuée au 31 décembre 2007 a estimé à 22 997 000 EUR (33 523 000 USD) les obligations du Centre au titre des prestations liées à la protection de la santé du personnel après la cessation de service. Aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre, conformément à la pratique comptable des Nations Unies.

20. CAISSE COMMUNE DES PENSIONS DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES (CCPPNU)

Le Centre international de formation de l'OIT est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies afin d'assurer des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse des pensions est un régime de prestations définies à capitalisation. L'engagement financier de l'organisation envers la CCPPNU consiste en sa contribution obligatoire au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies, de même que sa participation financière éventuelle en vue de combler tout déficit actuariel, en vertu de l'article 26 des statuts de la Caisse. Un tel paiement n'est requis qu'au cas où l'Assemblée générale des Nations Unies invoquerait les dispositions de l'article 26, si, à la suite d'une évaluation actuarielle, il s'avérait nécessaire de combler un déficit à la date de l'évaluation. Lors de la rédaction de ce rapport, l'Assemblée générale des Nations Unies n'a pas invoqué ces dispositions.

21. CONTRIBUTIONS EN NATURE

L'OIT a apporté gracieusement 4 mois de travail (2007: 6 mois de travail).

Le gouvernement français a apporté gracieusement 10,5 mois de travail (2007: 18 mois de travail).

Le terrain et les bâtiments sont loués par la Ville de Turin pour une valeur symbolique. La valeur du terrain et des bâtiments n'est pas connue.

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états suivants: Actif et passif, Réserves et soldes des fonds (État I), Recettes et dépenses, Évolution des réserves et soldes des fonds (État II), Évolution de la situation financière (État III), Lignes de crédit (État IV), et les notes sur les états financiers (notes 1 à 21) sont approuvés.

Pour autant que le Directeur sache, il n'y a pas d'informations pertinentes pour l'audit dont les vérificateurs externes des comptes du Centre n'est pas au courant, et il a pris toutes les mesures nécessaires pour se mettre au courant de ces informations et s'assurer que les vérificateurs externes des comptes étaient au courant de ces informations.

(signé)	(signé)
François Eyraud Directeur exécutif Centre de Turin	Remedios Dungca Trésorière et cheffe des Services financiers

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail comprenant l'état de l'actif, du passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2008, l'état des recettes et dépenses et de l'évolution des réserves et soldes des fonds, ainsi que l'état de l'évolution de la situation financière pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Les états financiers du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail au 31 décembre 2007 ont été audités par le National Audit Office du Royaume Uni dont le rapport en date du 13 octobre 2008 exprime une opinion sans réserve sur ces derniers.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux conventions comptables énoncées à la note 2 afférente aux états financiers. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de ma part de me conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces

évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Opinion

À mon avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail au 31 décembre 2008, ainsi que la performance financière et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux méthodes comptables énoncées à la note 2 afférente aux états financiers.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Conformément aux exigences des Règlements financiers du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail, je déclare qu'à mon avis les méthodes comptables énoncées à la note 2 afférente aux états financiers ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'année précédente.

En outre, j'estime que les opérations du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail dont j'ai eu connaissance ou que j'ai examinées par sondage dans le cadre de ma vérification ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail.

Conformément à l'article 28 du Règlement financier du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail, j'ai également soumis un rapport détaillé sur mon audit des états financiers du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail au Conseil.

La vérificatrice générale du Canada,

Version originale en anglais signée par

Sheila Fraser, FCA

28 août 2009
Ottawa, Canada

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU CONSEIL SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS DU CENTRE INTERNATIONAL DE FORMATION DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008

INTRODUCTION

Le 26 mars 2007, à sa 298e session, le Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail (OIT) a nommé le Bureau du vérificateur général du Canada commissaire aux comptes de l'Organisation pour une période de quatre ans.

Aux termes du *Règlement financier* du Centre international de formation de l'OIT (le Centre), le commissaire aux comptes de l'OIT est le commissaire aux comptes du Centre. Conformément à l'article 28 du *Règlement financier*, un rapport détaillé doit être émis à l'issue de l'audit en plus du Rapport de l'auditeur indépendant.

L'audit des états financiers de 2008 du Centre représente notre premier audit en tant que commissaire aux comptes. Le rapport suivant présente les résultats de notre audit. Il contient des observations et des recommandations découlant de notre audit des états financiers de 2008.

Nous serons heureux de discuter plus longuement de ces points au cours de la réunion du Conseil en novembre 2009.

RECONNAISSANCE

Nous profitons de l'occasion pour remercier le Centre de la coopération et de l'aide que le directeur, ses officiers et les membres de leur personnel nous ont fournies au cours de l'audit. Nous désirons remercier le Conseil du Centre et le Conseil d'administration de l'OIT de leur appui et de leur intérêt pour le travail de mon bureau.

La commissaire aux comptes,

Version originale en anglais signée par

Sheila Fraser, FCA
vérificatrice générale du Canada

Ottawa, Canada
Le 2 octobre 2009

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Points saillants	3
À propos du Bureau du vérificateur général	4
Étendue et objectifs de l'audit	4
Stratégie d'audit et responsabilités du commissaires aux comptes	5
Résultats de l'audit	5
Finalisation de l'audit	7
Modification de la devise de présentation des comptes	7
Mise à niveau d'Oracle	8
Lettre de recommandations	8
Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS)	8

POINTS SAILLANTS

1. Nous avons émis une opinion sans réserve sur les états financiers du Centre. À notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Centre, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie conformément aux méthodes comptables énoncées à la note 2 afférente aux états financiers. Nous avons conclu que ces méthodes comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. Nous avons aussi conclu que les opérations du Centre dont nous avons eu connaissance ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre audit étaient conformes, à tous les égards importants, au *Règlement financier* et aux autorisations des organes délibérants du Centre.

2. Dans le cadre de notre premier audit des états financiers du Centre, nous avons documenté son cadre d'information financière et son environnement de contrôle général. De plus, nous avons examiné la modification de la devise de présentation des comptes, qui est passée du dollar américain à l'euro, et la conversion du système d'information financière à la version 11.i d'Oracle. Nous avons également identifié des possibilités de resserrer les contrôles financiers du Centre. Nous avons communiqué nos observations sur les contrôles financiers à la direction du Centre dans une lettre de recommandations.

3. Le Groupe de travail des normes comptables des Nations Unies a recommandé que les organismes du système des Nations Unies adoptent les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) comme référentiel comptable, au plus tard pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2010. Le passage des normes comptables actuelles du système des Nations Unies (UNSAS) aux normes IPSAS représentera une réorientation fondamentale du système d'information financière. Le Centre prévoit appliquer les normes IPSAS en 2012. Il doit établir immédiatement un plan de transition détaillé pour guider la mise en œuvre des nouvelles normes.

À PROPOS DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

4. Le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) est un bureau d'audit indépendant et un chef de file dans le domaine de l'audit législatif et environnemental. Il fait la promotion d'une bonne gestion des finances et de l'environnement, et du développement durable.

5. Le BVG est un membre actif du milieu de la comptabilité et de l'audit à l'échelle canadienne et à l'échelle internationale. Au Canada, le BVG participe aux travaux de nombreuses organisations professionnelles, notamment l'Institut Canadien des Comptables Agréés, qui établit les normes de comptabilité et de certification. À l'échelle internationale, le BVG participe aux travaux du Conseil des normes comptables internationales du secteur public (IPSASB) et il collabore, depuis plus de 50 ans, avec des partenaires à l'échelle internationale à l'élaboration de normes professionnelles, au renforcement des capacités, au partage des connaissances et à l'audit d'institutions internationales.

ÉTENDUE ET OBJECTIFS DE L'AUDIT

6. L'étendue de l'audit a été établie conformément au chapitre VIII du *Règlement financier* du Centre et au mandat additionnel pour la vérification extérieure des comptes, qui est présenté à l'annexe II du *Règlement financier*.

7. Un audit est un examen indépendant des éléments probants étayant les montants et les informations présentés dans les états financiers. Il inclut aussi la conformité du Centre aux instruments d'autorisation importants et la détermination à savoir, si au cours de notre examen, nous avons pris connaissance d'autres questions qui devraient être portées à l'attention du Conseil.

   L'audit a pour objectif de fournir une opinion indépendante, à savoir :

   - si les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Centre, conformément aux méthodes comptables énoncées à la note 2 afférente aux états financiers;
   - si ces méthodes comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent;
   - si les opérations dont j'ai eu connaissance ou que j'ai examinées par sondages dans le cadre de mon audit ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément au *Règlement financier* et aux autorisations des organes délibérants.

8. L'audit n'est pas conçu pour cerner toutes les questions susceptibles d'intéresser les personnes responsables de la gouvernance et ne le permet généralement pas. Par conséquent, le présent rapport ne porte que sur les questions de gouvernance dont nous avons pris connaissance au cours de l'audit.

9. L'étendue de notre audit n'a été limitée en rien et nous avons obtenu toute l'information et les explications que nous avons jugées nécessaires.

10. Étant donné que nous avons effectué l'audit de la version anglaise des états financiers, nous avons préparé le présent rapport et le Rapport de l'auditeur indépendant en anglais. Nous avons transmis au Centre la version française de notre Rapport de l'auditeur indépendant et

de notre Rapport au Conseil, mais nous n'avons pas examiné les versions française et espagnole des états financiers. Nous n'avons pas non plus examiné la version espagnole du Rapport de l'auditeur indépendant et du Rapport au Conseil.

STRATÉGIE D'AUDIT ET RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRES AUX COMPTES

11. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes exigent que l'audit soit planifié et exécuté de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives. L'audit comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres informations fournis dans les états financiers. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que de la présentation d'ensemble des états financiers.

12. Lors de la planification de l'audit, nous obtenons une bonne compréhension du Centre et de son environnement, des risques auxquels il fait face, de la manière dont il gère ces risques et de l'environnement de contrôle dans son ensemble. Cette compréhension repose surtout sur des entretiens avec la haute direction et sur les connaissances que nous avons acquises du Centre et de son environnement, y compris son système de contrôle interne. Nous obtenons cette compréhension afin de planifier notre audit et de déterminer la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à appliquer.

13. L'auditeur a la responsabilité de formuler une opinion sur les états financiers fondée sur son audit. Nous effectuons un audit en vue d'obtenir l'assurance raisonnable, mais non absolue, que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives, y compris celles attribuables à une fraude ou à une erreur.

14. En raison des limites inhérentes à un audit, il existe un risque inévitable que certaines anomalies ne soient pas détectées dans les états financiers (en particulier les anomalies intentionnelles dissimulées par collusion), même si l'audit est planifié et exécuté adéquatement.

RÉSULTATS DE L'AUDIT

15. Nous confirmons que le Bureau du vérificateur général du Canada est demeuré indépendant du Centre pendant toute la durée de l'audit.

16. Nous avons émis une opinion sans réserve sur les états financiers de 2008 du Centre. Nous avons conclu que les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Centre, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie, conformément aux méthodes comptables énoncées à la note 2 afférente aux états financiers. En outre, nous estimons que les opérations du Centre dont nous avons eu connaissance ou que nous avons examinées par sondages dans le cadre de notre audit ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément au *Règlement financier* et aux autorisations des organes délibérants du Centre.

17. Notre Rapport de l'auditeur indépendant a été modifié pour indiquer que les états financiers de 2007 ont été audités par le Bureau d'audit national (National Audit Office) du

Royaume-Uni, qui a formulé dans son rapport une opinion sans réserve sur ces états financiers.

18. Dans le cours normal d'un audit, des corrections sont apportées lesquelles, selon notre jugement, pourraient individuellement ou collectivement influer sur le processus d'information financière du Centre.

    Les corrections suivantes ont été apportées aux états financiers à la suite de notre audit. À notre avis, ces anomalies n'auraient peut-être pas été détectées sans les procédures d'audit que nous avons mises en œuvre :

Description	Répercussions sur l'état des recettes et des dépenses, de l'évolution des réserves et des soldes des fonds	Répercussions sur l'état de l'actif et du passif, des réserves et du solde des fonds
1. Corriger le solde à la fin de l'exercice du compte courant de l'OIT du montant relié à la réévaluation par rapport à l'euro au 31 décembre 2008	Sous-évaluation des dépenses (perte de change) de 302K EUR	Sous-évaluation des sommes à payer de 302K EUR
2. Supprimer un gain de change comptabilisé par erreur	Sous-évaluation des dépenses (perte de change) de 265K EUR	Sous-évaluation des sommes à payer de 265K EUR
Total des corrections apportées	**Sous-évaluation du déficit net des recettes par rapport aux dépenses de 567K EUR**	**Sous-évaluation des passifs de 567K EUR**

19. Nous sommes tenus de communiquer tout désaccord avec la direction au sujet de l'audit ou de la comptabilité, ou d'autres questions qui, individuellement ou collectivement, pourraient influer de manière significative sur les états financiers ou le rapport de l'auditeur indépendant. Nous sommes également tenus de communiquer si tous les désaccords ont été réglés de manière satisfaisante. Nous n'avons aucun désaccord à signaler.

20. Nous sommes tenus de signaler les fraudes et actes illégaux impliquant des membres de la haute direction, ainsi que les fraudes et actes illégaux (impliquant des membres de la haute direction ou d'autres salariés) entraînant une anomalie non négligeable dans les états financiers. Nous soulignons qu'il appartient à la direction d'établir un environnement de contrôle et de mettre en œuvre des politiques et des procédures pour contribuer à assurer la conduite ordonnée et efficace des affaires du Centre. En déterminant les contrôles qui sont nécessaires pour empêcher et détecter la fraude, la direction doit tenir compte du risque que les états financiers comportent des anomalies significatives en raison de la fraude. Conformément aux Normes internationales d'audit, nous envisageons, au cours de l'audit, la possibilité qu'une fraude ou une erreur, si elle est suffisamment importante, puisse influencer notre opinion sur les états financiers. Nos procédures d'audit n'ont pas révélé de questions liées à la fraude ou d'erreurs qui devraient être portées à l'attention du Conseil.

21. La préparation des états financiers exige l'utilisation d'estimations comptables. Certaines estimations sont particulièrement délicates en raison de leur importance pour les états financiers et de la possibilité que des événements futurs puissent différer considérablement

des attentes de la direction. Les estimations les plus importantes sont les engagements non réglés, la provision pour créances douteuses et la vie utile prévue des valeurs immobilisées. Dans l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations, nous avons examiné les feuilles de travail et la documentation à l'appui, examiné l'exactitude mathématique des documents, et exécuté d'autres tests et procédures que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous avons accepté les jugements de la direction et avons estimé qu'ils étaient étayés par des éléments probants.

FINALISATION DE L'AUDIT

22. Tel que convenu avec la direction des finances du Centre, nous avons exécuté les travaux d'audit de la fin de l'exercice 2008 en juillet 2009. Nous nous attendions à ce que le travail de conversion à la nouvelle version d'Oracle, la modification de la devise de présentation des comptes du dollar américain à l'euro, les rapprochements de fin d'exercice et les analyses des états financiers aient été réalisés et révisés avant notre arrivée en juillet 2009. Ces procédures sont importantes pour que la direction ait la certitude que les informations présentées dans les états financiers sont fiables. Nous estimons que le Centre aurait pu réaliser ce travail en temps plus opportun. En raison du processus adopté pour l'exercice, l'audit des états financiers a été exécuté et achevé en septembre 2009.

23. S'agissant de l'audit de l'exercice 2009, nos travaux d'audit de la fin de l'exercice seront réalisés en mars 2010, tel qu'il a été convenu avec la direction du Centre. Cela nous permettra de présenter plus tôt nos rapports au Conseil. Cependant, le Centre devra impérativement devancer la préparation des comptes et des états financiers, car ils ont toujours été audités pendant l'été. Il faut que tous les rapprochements, la révision interne complète des états financiers et l'explication des écarts par rapport à l'exercice précédent soient prêts avant l'audit de la fin de l'exercice. Nous travaillerons en collaboration avec le trésorier pour trouver des moyens de réduire les retards, notamment en préparant des états financiers et des notes pro forma avant la fin de l'exercice.

MODIFICATION DE LA DEVISE DE PRÉSENTATION DES COMPTES

24. Depuis le 1er janvier 2008, le Centre a adopté l'euro comme devise de présentations des comptes au lieu du dollar américain. Le Conseil a pris en 2006 la décision de modifier la devise de présentation des comptes pour mieux refléter les activités du Centre, car de nombreuses dépenses, comme les salaires et le coût des immeubles, et nombreuses recettes sont encourus ou gagnés en euros.

25. Cette modification de la devise de présentation des comptes a exigé le retraitement des états financiers de 2007 de sorte qu'ils soient comparables aux résultats de 2008. Le Centre a donc converti en euros les postes de recettes et de dépenses en dollars américains de 2007 au taux de change mensuel moyen des Nations Unies en vigueur en 2007, à l'exception des contributions volontaires versées en euros pour lesquelles le montant réel en euro a été utilisé. Les actifs et les passifs de 2007 exprimés en monnaies autres que l'euro ont été convertis au taux de change mensuel moyen des Nations Unies en vigueur le 31 décembre 2007, à l'exception des valeurs immobilisées.

26. La différence de conversion reliée au retraitement pour chaque fonds du Centre est présentée séparément dans les réserves et soldes des fonds au poste « Différence de conversion du

dollar américain à l'euro ». Les deux différences de conversion qui en découlent sont une réduction des réserves et soldes des fonds de 252K EUR pour le Fonds de fonctionnement et de 202K EUR pour le Fonds de roulement.

27. Nous avons examiné la méthode utilisée et les calculs effectués par le Centre et nous les avons jugés adéquats. Nous avons aussi jugé que les informations fournies dans les états financiers et leur présentation étaient appropriées.

MISE À NIVEAU D'ORACLE

28. En janvier 2008, le Centre a remplacé la version 11.0.3 de son logiciel d'information financière (Oracle Financials) par la version 11i. La migration a été considérée comme une conversion de système, car la mise à niveau était importante. Le nouveau système était prêt à fonctionner le 15 janvier 2008. On nous a informés qu'étant donné que toutes les données historiques n'ont pas été transférées au nouveau système, l'ancien système sera conservé pour consultation seulement pendant cinq ans.

29. Au cours de notre audit, nous avons comparé les soldes d'ouverture au 1er janvier 2008 du nouveau système aux soldes de clôture au 31 décembre 2007 audités par le commissaire aux comptes précédent. Nous avons conclu que les soldes transférés à la nouvelle version d'Oracle étaient exacts et complets. De plus, les états financiers de 2008 ont été préparés à partir du nouveau logiciel d'information financière.

LETTRE DE RECOMMANDATIONS

30. Dans notre Rapport au Conseil, nous ne communiquons que nos observations et nos recommandations les plus importantes au sujet des faiblesses des contrôles internes. Même si nous n'avons pas de faiblesses importantes à signaler sur l'audit de 2008, nous avons identifié des possibilités d'amélioration des contrôles financiers. Ces possibilités ont été discutées avec le trésorier et ont été exposées dans une lettre de recommandations qui résume nos observations, contient des recommandations pour tirer parti de ces possibilités et comprend les réponses écrites de la direction aux points soulevés. Cette lettre a été adressée à la direction et renferme des observations telles que l'importance d'effectuer en temps opportun la clôture mensuelle des documents comptables, les rapprochements mensuels des grands livres auxiliaires des sommes à recevoir et des sommes à payer et du grand livre général, et les rapprochements bancaires.

NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES DU SECTEUR PUBLIC (IPSAS)

31. Les normes comptables appliquées actuellement par le Centre pour préparer ses états financiers sont basées sur les Normes comptables du système des Nations Unies (UNSAS). Lors de la réunion du 21 novembre 2005 du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion du système des Nations Unies (HLCM), le Groupe de travail des normes comptables a recommandé que les organismes du système des Nations Unies adoptent comme référentiel comptable les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et que tous les mettent en application au plus tard à partir de l'exercice commençant le 1er janvier 2010 ou après cette date. En juin 2006, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé l'adoption des IPSAS comme nouvelles normes comptables du système des Nations Unies.

32. Nous appuyons fortement l'adoption des IPSAS par le système des Nations Unies. Ces normes amélioreront la qualité, la comparabilité et la crédibilité des rapports financiers du système des Nations Unies et, par voie de conséquence, la reddition de comptes, la transparence et la gouvernance.

33. La direction nous a informés que le Centre n'adopterait pas intégralement les normes IPSAS en 2010. Le Centre compte harmoniser son plan de mise en œuvre avec celui de l'OIT et celle-ci a reporté l'adoption de ces normes à 2012.

34. Le passage des UNSAS aux IPSAS exigera de procéder à une réorientation fondamentale du référentiel comptable, soit de passer d'une comptabilité principalement fondée sur le budget à une comptabilité d'exercice. Le Groupe de travail des normes comptables a décrit comme suit les conséquences majeures de l'adoption des IPSAS sur la comptabilité du système des Nations Unies :

- comptabilisation intégrale des passifs relatifs aux prestations servies aux membres du personnel telles que l'assurance maladie après la cessation de service, les congés annuels et les primes de rapatriement;

- comptabilisation et amortissement de toutes les immobilisations telles que les immeubles, véhicules, meubles et biens d'équipement;

- comptabilisation des dépenses sur la base des biens et services reçus (principe de l'exécution);
- intégration d'activités actuellement exclues des états financiers de l'Organisation.

35. Ce changement fondamental de référentiel ne se répercutera pas uniquement sur la comptabilité, mais également sur l'élaboration des budgets, le financement et la gestion de l'Organisation. L'adoption des IPSAS représente une évolution majeure qui exigera des modifications au *Règlement financier* et aux règles de gestion financière ainsi qu'un investissement important dans la gestion de projet, la formation du personnel, la mise au point d'instructions pertinentes, la résolution des problèmes de comptabilité et le déploiement d'un système d'information approprié.

36. La direction est responsable de la transition du Centre aux normes IPSAS. En qualité de commissaires aux comptes du Centre, nous surveillerons le processus de transition du Centre et ferons part à la direction et au Conseil de nos observations ou de nos inquiétudes pendant toute cette transition. S'agissant de cette surveillance, nous sommes conscients de l'importance de conserver notre indépendance et notre objectivité.

37. Pour se préparer à adopter les normes IPSAS, la direction devrait préparer un plan d'action renfermant les éléments suivants :

- un plan d'action détaillé, incluant le calendrier, la liste des différentes étapes et la liste des normes à examiner;
- un chef de projet et une équipe de projet;
- un diagnostic, soit une évaluation globale des principales différences entre les méthodes comptables du Centre et les normes IPSAS. Le diagnostic est une étape essentielle pour planifier la transition.

- des analyses détaillées des différences entre les normes actuelles et les normes IPSAS.

Les décisions prises au sujet des normes IPSAS ne se répercuteront pas uniquement sur le Centre. Elles auront aussi une incidence sur l'Organisation internationale du Travail (OIT) qui devra consolider les résultats financiers du Centre dans ses états financiers. Il est donc essentiel que le Centre discute avec l'OIT des méthodes comptables qu'il adoptera et des répercussions qu'elles auront. La direction du Centre nous a informés qu'elle discutait avec l'OIT et la consultait à ce sujet.

Nous continuerons de surveiller l'avancement de la transition aux normes IPSAS et d'en rendre compte.